

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 février 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4060-2018.

Hydro-Québec Distribution - service public de recharge rapide pour véhicules électriques.

Demande par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) d'un délai pour le dépôt de sa preuve.

Chère Consœur,

Nous saurions gré à la Régie de permettre à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) de déposer leur preuve au présent dossier **d'ici le jeudi 28 février 2019 à 16h.**

Il ne sera pas possible à SÉ-AQLPA de déposer leur preuve aujourd'hui le 25 février 2019. Ces intervenantes ont en effet dû préparer simultanément des dépôts de documents majeurs dans quatre dossiers de la Régie de l'énergie, alors que l'auteur principal de notre rapport au présent dossier se trouvait à l'extérieur de Montréal. Malgré tous nos efforts dans ce contexte, il n'a pas été possible de compléter notre rapport au présent dossier. De plus, aujourd'hui, demain et mercredi, le soussigné et deux autres membres de notre équipe sont en audience dans un autre dossier, alors que l'auteur principal du rapport sera en déplacement et donc presque pas rejoignable. Pour l'ensemble de ces motifs, nous avons besoin du délai jusqu'à jeudi pour pouvoir compléter notre rapport.

Nous n'avons aucune objection à ce qu'Hydro-Québec Distribution (HQD), la Régie et tout intervenant disposent d'un délai correspondant pour loger demandes de renseignements sur notre preuve, le tout sans modifier la date de dépôt prévu de nos réponses.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).